

## Comité d'Éthique de la Recherche (CER) Calendrier des sessions 2026

Le CER de l'établissement peut fournir un avis sur les aspects éthiques concernant des projets de recherches relevant de son champ de compétence, qui lui sont soumis par les équipes du site et/ou un titulaire de l'établissement, préalablement à la mise en œuvre de la recherche.

Depuis le mois d'octobre 2025, sur décision du Président, **le CER n'est compétent que pour les dossiers portés par des enseignants-chercheurs en Sciences humaines et sociales (SHS). Aucun dossier en provenance du CHU ou demandant une expertise médicale (médecine, chirurgie-dentaire, sage-femme) ne peut être réceptionné.**

Les sessions du comité se tiennent habituellement (sauf jour férié et vacances universitaires) le **deuxième vendredi de chaque mois**. Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site du CER : <https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/ethique-et-integrite-scientifique>

(à partir de l'onglet suivant : [soumettre un dossier au cer](#))

**Attention** : le dossier doit impérativement être soumis par un chercheur ou enseignant-chercheur titulaire et en cas de thèse de doctorat, nécessairement préparé avec le directeur de thèse. Le dossier complet doit être adressé à : [cer@univ-cotedazur.fr](mailto:cer@univ-cotedazur.fr)

Le dossier doit être soumis au minimum 15 jours avant la date de la réunion d'évaluation prévue au calendrier ci-après (et plus précisément : le 15<sup>e</sup> jour précédent à midi – 12 heures). Les délais de traitement des dossiers peuvent être, sur certaines périodes, **de deux mois** : il convient donc d'anticiper au maximum la conduite de vos travaux de recherche.

**Attention** : lorsque le CER est saisi ou statue alors que la recherche est déjà engagée, son avis, s'il est favorable, indiquera qu'il couvre uniquement la période qui suivra les modifications apportées au dossier et mises en œuvre à partir de la date de l'avis, et non l'activité déjà réalisée au moment de l'avis. Dans l'hypothèse où l'expérimentation est complètement achevée et si les modifications demandées par le comité imposent un changement dans la procédure qui a été conduite, l'avis rendu sera nécessairement défavorable.

Une **FAQ** est disponible sur la page du CER : elle répondra à beaucoup de questions que vous pourriez vous poser lors de la constitution du dossier.

Calendrier des réunions du CER		
Année 2026	Dates de tenue du comité (vendredi)	Limite d'envoi pour la séance du mois
2026	16 janvier (séance ordinaire)	Jeudi 1 janv. 2026, 12 :00
	13 février (séance ordinaire)	Jeudi 29 janv. 2026, 12 :00
	13 mars (séance ordinaire)	Jeudi 26 février 2026, 12 :00
	10 avril (séance ordinaire)	Jeudi 26 mars 2026 12 :00
	<b>Jeudi 7 mai</b> (séance ordinaire)	Jeudi 30 avril 2026 12 : 00
	12 juin (séance ordinaire)	Jeudi 28 mai 2026 12 : 00
	10 juillet (séance ordinaire)	Jeudi 25 juin 2026 12 :00
	11 septembre (séance ordinaire)	Jeudi 27 août 2026 12 : 00
	9 octobre (séance ordinaire)	Jeudi 24 septembre 2026 12 : 00
	13 novembre (séance ordinaire)	Jeudi 29 octobre 2026 12 : 00
	11 décembre (séance ordinaire) etc. (2 <sup>ème</sup> vendredi du mois)	Jeudi 26 novembre 2026 12 00 etc. 15 jours avant la séance